

Séance du 11 juin 2021

Date de la convocation  
07 juin 2021  
Date d'affichage  
07 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi onze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 07 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GREGORI, Maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>

Patrick GREGORI, Maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Sophie CHARTRAIN, adjoints,

Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Joël VOISIN, Stanislas LEPIC, Frédéric NAUDON et Agnès JANDOT.

Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

**Absents ayant donné procuration :** M<sup>r</sup> Guy VOLLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Françoise NION), M<sup>r</sup> Patrick COLELLA (pouvoir à M<sup>r</sup> André BESNIER), M<sup>r</sup> Billy PASQUIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Sophie CHARTRAIN) et M<sup>me</sup> Sophie GOHON (pouvoir à M<sup>me</sup> Laurence LEPROUST).

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Elisabeth CHARTIER et M<sup>me</sup> Laura BUAILLON.

**Absents :** M<sup>r</sup> Philippe RAGOT et M<sup>me</sup> Christine JUY.

M<sup>me</sup> Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

M<sup>r</sup> le Maire demande si le compte-rendu de la dernière réunion appelle des observations.

Suite à la remarque formulée par M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON, la phrase inscrite dans le dernier compte-rendu "M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON souhaite savoir si le budget annexe "distributeur à carburants" est déficitaire" est remplacée par :  
"M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON pose la question suivante : "Dans les recettes d'exploitation du budget annexe "distributeur à carburants" présenté en Conseil le 26 février dernier, un montant d'environ 58000 € est provisionné au titre de subventions d'exploitation. Comme ce montant provient du budget principal, est-ce que cela signifie que la distribution de carburant est déficitaire de ce montant ?"

Les membres présents signent le registre des délibérations.

M<sup>r</sup> le Maire remercie M<sup>r</sup> Marc LE MOIGNE, Conseiller aux Décideurs Locaux, pour sa présence.

M<sup>r</sup> Marc LE MOIGNE apporte les éléments de réponse à la question posée par M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON ci-dessus.

Les charges du budget "distributeur à carburants" sont liées aux amortissements qui pèsent sur ce budget annexe.

Sur les cinq derniers exercices, le distributeur à carburants a coûté environ 1 500 € HT par an.

Sur le budget primitif 2021, il a été prévu de combler le déficit de 12 316,43 € afin de disposer d'un fonds de roulement entre les encaissements et décaissements, afin que ce budget soit autonome financièrement.

\*\*\*\*\*

#### COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES de GESTION du Comptable – année 2020

- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- DISTRIBUTEUR A CARBURANTS
- ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT

En préambule, M<sup>r</sup>. le Maire rappelle que la séparation de l'ordonnateur et du comptable entraîne la tenue de comptes séparés :

- l'ordonnateur mandate les dépenses et émet les titres relatifs aux recettes ;
- le comptable tient la comptabilité en partie double du plan comptable général.

Les comptes du trésorier sont systématiquement confrontés et "pointés" avec les comptes de l'ordonnateur, constatés au Compte Administratif.

M<sup>r</sup>. Marc LE MOIGNE, Conseiller aux décideurs locaux, présente aux membres présents les différents comptes administratifs et les comptes de gestion qui sont en tous points identiques.

M<sup>r</sup>. le Maire précise que le rapprochement opéré, pour l'exercice 2020, entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du comptable est en parfaite concordance et qu'il est ainsi possible que le Conseil Municipal se prononce sur l'approbation des comptes du comptable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- à l'unanimité adopte les différents comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 (Budget principal – Assainissement – Lotissement – Distributeur à carburants) par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

M<sup>me</sup> Laurence LEPROUST, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend alors la présidence et demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur les différents comptes administratifs 2020.

**Le Conseil Municipal (hors la présence de M<sup>r</sup>. GREGORI, Maire) :**

- à l'unanimité adopte les différents Comptes Administratifs 2020 tels que résumés ci-après (**Budget principal - Assainissement - Lotissement - Distributeur à carburants**).

**BUDGET PRINCIPAL -**

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		1 246 935.91€
Opérations de l'année	900 398.17 €	1 260 578.87 €
<b>Total</b>	<b>900 398.17 €</b>	<b>2 507 514.78 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020 pour la section</b>		<b>1 607 116.61 €</b>
Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	216 894.30€	
Opérations de l'année	163 239.89€	373 712.06 €
<b>Total</b>	<b>380 134.19 €</b>	<b>373 712.06 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020 pour la section</b>	<b>6 422.13 €</b>	
<b>RAR 2020</b>	<b>149 174.63 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Résultat définitif 2020 pour la section</b>	<b>135 596.76 €</b>	

Résultat global de clôture budget principal :

	Déficit	Excédent
<b>Section de fonctionnement</b>		1 607 116.61 €
<b>Section investissement</b>	6 422.13 €	
<b>Résultat global de clôture</b>		<b>1 600 694.48 €</b>
<b>RAR 2020</b>	<b>149 174.63 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Résultat global de clôture 2020 définitif</b>		<b>1 471 519.85 €</b>

Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

**ASSAINISSEMENT -**

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		43 692.41 €		51 950.12 €
Opérations de l'année	42 464.98 €	51 363.67 €	70 554.01 €	32 257.54 €
<b>Total</b>	<b>42 464.98 €</b>	<b>95 056.08 €</b>	<b>70 554.01 €</b>	<b>84 207.66 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020 pour la section</b>		<b>52 591.10 €</b>		<b>13 653.65 €</b>
<b>Résultat global de clôture 66 244.75 €.</b>				
<b>RAR 2020</b>		<b>12 878.77 €</b>		<b>43 233.00 €</b>
<b>Résultat global de clôture 2020 définitif</b>				<b>96 598.98 €</b>

Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

**LOTISSEMENT-**

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			13 386.14€	
Opérations de l'année	318 090.94 €	318 090.94 €	321 882.74 €	313 997.28 €
<b>Total</b>	<b>318 090.94 €</b>	<b>318 090.94 €</b>	<b>335 268.88 €</b>	<b>313 997.28 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020 pour la section</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>21 271.60€</b>	
<b>Résultat global de clôture définitif</b>				

Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

\*\*\*\*\*

**DISTRIBUTEUR CARBURANTS -**

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	5 643.68 €		609.18 €	
Opérations de l'année	250 799.74 €	238 069.17 €	1 614.00 €	8 281.00 €
<b>Total</b>	<b>256 443.42 €</b>	<b>238 069.17 €</b>	<b>2 223.18 €</b>	<b>8 281.00 €</b>
Résultat de clôture 2020 pour la section	18 374.25€			6 057.82 €
<b>Résultat global de clôture - 12 316.43 €</b>				
<b>RAR 2020</b>			240.00 €	
<b>Résultat global de clôture 2020 définitif</b>	<b>- 18 374.25€</b>		<b>+ 5 817.82 €</b>	

Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ASSAINISSEMENT -**

Afin d'ajuster les résultats de l'exercice 2020, le Conseil adopte la modification modificative ci-dessous en section de fonctionnement et en section d'investissement :

DM 1					
section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	68		article		
article	6815	4 000	002		4 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>
section d'investissement					
	dépense			recette	
			chapitre		
article			001		6021.25
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 021.25</b>

**Unanimité pour cette proposition.**

Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL -**

Afin de tenir compte de la notification des dotations, inconnues lors de l'élaboration du BP 2021, de la fiscalité et de l'inscription obligatoire de crédits pour la formation des élus, le Conseil adopte la modification modificative ci-dessous en section de fonctionnement et en section d'investissement :

DM 1					
section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre			chapitre	73	
article			article	73111	18 745
chapitre	65		article		
article	6535	2 500	article		
chapitre			article		
chapitre			chapitre	74	
chapitre			article	7411	1 863
article			article	74121	19 362
chapitre	68		article	74127	-1136
article	6815	24 094	article	74834	9 379
			article	74835	-21 619
<b>TOTAL</b>		<b>26 594</b>	<b>TOTAL</b>		<b>26 594</b>

**Unanimité pour cette proposition.**

Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :  
CM du 11 juin 2021

\*\*\*\*\*

#### **MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 -**

Afin d'anticiper le changement de nomenclature comptable, le Conseil municipal décide d'adopter la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Unanimité pour cette proposition.**

*Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :*

\*\*\*\*\*

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND -**

Afin de rationaliser les achats de fourniture et de travaux, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes permanent mis en place par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **Unanimité pour cette proposition.**

*Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :*

\*\*\*\*\*

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND - TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ORGANISATION DE LA MOBILITE"**

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand portant sur le transfert de la compétence «Autorité Organisatrice de la Mobilité», sauf la compétence "transport scolaire".

#### **Unanimité pour cette proposition.**

*Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :*

\*\*\*\*\*

#### **METHABIOPERCHE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -**

M<sup>r</sup> Joël VOISIN n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Le SAS METHABIOPERCHE a déposé en Préfecture le 23 octobre 2020, un dossier complété portant sur la création d'une unité de méthanisation située au lieu-dit "Le Mesnil" sur le territoire de la commune de Ceton, activité soumise à la rubrique n° 2781-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce dossier (avis consultatif), et regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique à ce sujet.

#### **Majorité pour ce projet.**

*Pour : 09  
Contre : 02  
Abstentions : 05*

\*\*\*\*\*

#### **QUESTIONS DIVERSES -**

##### **- PLUI – Projet de PADD (Plan de Développement Durable) –**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet de PADD, préalablement au débat qui aura lieu au sein du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.